



## Règlement :

1. Le Charles-Quint TT organise son critérium de tennis de table le dimanche 26 novembre 2023 dans les locaux de l'A.S.C.T.R, Avenue du marathon 1 à 1020 Bruxelles.
2. Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les meilleurs.
3. Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
4. Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW004
5. Il sera fait usage de 16 tables de couleur bleue de la marque Andro. Il sera fait usage de balles plastiques de couleur blanche de marque GEWO.
6. Toutes les séries se joueront en poules initiales de 3 joueurs/joueuses, suivi de match pour le tableau final qui se disputera en élimination directe immédiatement après les poules jusqu'à la finale.
7. Un/une joueur/joueuse peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement (obligatoire) et celle immédiatement supérieure (optionnel). Les joueurs souhaitant s'inscrire en série C spéciale doivent obligatoirement s'inscrire en série C.

Concernant les joueurs participant au Challenge Dandoy, il ne peuvent s'inscrire uniquement dans leur série de classement en plus de leur série du Challenge Dandoy sauf pour la série C pour des raisons de conflits horaire.

8. Le droit d'inscription est de 7€ pour une série, 12€ pour deux séries et sera payé en liquide sur place.
9. Les inscriptions s'effectuent depuis le lien suivant : <https://resultats.aftt.be>  
La date limite des inscriptions est le jeudi 23 novembre 2023 à minuit. Plus aucune inscription n'est acceptée le jour de la compétition.

### 10. Horaire :

- a. 9 :00 - SERIE D
- b. 10 :30 - SERIE NC/E6
- c. 13 :00 - SERIE C
- d. 13 :30 – Challenge Dandoy Handisport
- e. 15 :30 - SERIE E
- f. 17 :30 - SERIE C spéciale

11. Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
12. Le directeur du critérium est CAESTECKER Guillaume, président du club organisateur. ( Données de contact : +32 (0)497 55 86 16 ou [president@chalresquint-tt.be](mailto:president@chalresquint-tt.be) )
13. Les derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant : tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €.
14. Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €
15. Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne
16. Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
17. Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

Money Prize		
	1er	2ème
NC/E6	30,00 €	20,00 €
E	35,00 €	25,00 €
D	40,00 €	30,00 €
C	45,00 €	35,00 €
C spéciale	50,00 €	40,00 €
Dandoy assis	45,00 €	35,00 €
Dandoy debout	45,00 €	35,00 €

**Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol. Une restauration sera assurée à la cafétéria tout au long de la journée.**